

## CONCOURS EXTERNE / INTERNE D'INGÉNIEUR EN CHEF TERRITORIAL

SESSION 2020

Note de synthèse et de propositions visant à faire l'analyse du dossier remis au candidat portant sur un sujet technique

Option : Ingénierie environnementale

### EPREUVES N° 1 & 6

Durée : 5 h  
Coefficient : 5

#### SUJET :

Vous venez d'être recruté(e) par le Conseil Régional de la Région Grand Centre qui arrive au terme de l'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

L'exécutif fait le constat suivant :

- Une région où les politiques publiques environnementales sont encore peu comprises, voire admises par la population et les collectivités territoriales, en particulier les petites communes,
- A l'inverse, de nombreux projets soulèvent des réactions de refus, éoliennes, photovoltaïque, retenues collinaires...
- Un durcissement des associations et des collectifs militant contre ces projets.

La Région a déjà mis en place depuis cinq ans un observatoire de l'environnement, mais dont les missions apparaissent limitées à un état des lieux (biodiversité, qualité de l'air...) : le souhait est donc de le faire évoluer vers une approche plus dynamique et prospective.

Il apparaît également nécessaire de suivre en temps réel sur le territoire régional :

- L'évolution des projets à forts enjeux environnementaux en particulier ceux pour lesquels la Région est Maître d'Ouvrage ou partenaire financeur,
- Le positionnement des services de l'Etat (DREAL, Autorité Environnementale...) et des Collectivités Territoriales vis-à-vis de ces projets, plans, programmes,

- L'acceptation de ces projets par la population, le milieu associatif.

Pour cela, vous devrez piloter une mission qui aura à proposer :

- Les thèmes prioritaires, au regard notamment des engagements pris par la France dans plusieurs accords Européens ou internationaux et relayés par l'Etat (CGDD...) et le SRADDET,
- Des objectifs actualisés pour l'Observatoire,
- Un cahier des charges précisant ses obligations, en termes de neutralité, de transparence et d'information du public.

Dans une première partie, et à partir du dossier qui vous est fourni, vous rédigerez une note de synthèse destinée aux élus de la Région Grand Centre qui présentera les politiques environnementales développées dans des conseils régionaux ainsi que les dispositifs et outils qu'ils ont mis en place.

Dans une seconde partie, vous rédigerez, une note de propositions adressée au Directeur Général des Services sur les objectifs assignés à la nouvelle structure et les modalités de sa gouvernance.

#### Barème de notation :

Synthèse : 10 points  
Propositions : 10 points

#### DOCUMENTS JOINTS

<b>Document n° 1</b>	Observatoire des questions environnementales Stratégie transfrontalière de développement de l'arc jurassien franco-suisse Source : Fiche projet Mission Transfrontalière Opérationnelle 2014	<b>Page 1</b>
<b>Document n° 2</b>	Objectifs de Développement Durable, Pour une Planète solidaire Source : Ministère de la transition écologique et solidaire Juin 2018	<b>Page 3</b>
<b>Document n° 3</b>	Produire et capitaliser les connaissances au service de l'action des citoyens et des territoires Source : Observatoire de l'Environnement en Bretagne 2018	<b>Page 7</b>
<b>Document n° 4</b>	Présentation réseau GRAINE Rhône Alpes Source : GRAINE Rhône-Alpes Février 2016	<b>Page 13</b>
<b>Document n° 5</b>	NEO TERRA : accompagner et amplifier la transition Source : Région Nouvelle-Aquitaine	<b>Page 15</b>
<b>Document n° 6</b>	Synthèse du rapport d'objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET Occitanie 2040 / Extraits Source : Région Occitanie Décembre 2019	<b>Page 26</b>
<b>Document n° 7</b>	Limitrack : programme expérimental de suivi des oiseaux limicoles Source : Laboratoire LIENSs (Littoral, Environnement et Sociétés, Université de La Rochelle-CNRS) 2016	<b>Page 40</b>

**NOTA :**

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies : pas de signature ou nom, grade, même fictifs.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.



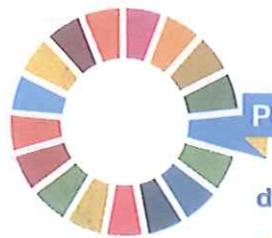
Observatoire des questions environnementales		
<b>Territoire(s) concerné(s)</b>	D'abord les territoires formant le Parc du Doubs franco-suisse puis les versants français et suisse de l'Arc Jurassien	
<b>Description du projet</b>	<p>Le patrimoine naturel transfrontalier exceptionnel de l'Arc jurassien ne se double pas d'une coopération active globale en matière environnementale (seules quelques coopérations ponctuelles, notamment via la gestion des eaux ou des risques sanitaires). Les acteurs se méconnaissent, il n'existe pas de vision transfrontalière de la gestion environnementale (exceptés quelques projets ponctuels, comme un manuel de gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'Arc jurassien).</p> <p>C'est pourquoi il apparaît pertinent de créer, à l'échelle de l'Arc jurassien, un observatoire des questions environnementales. Cette structure, pouvant être portée par la CTJ, permet de compiler les connaissances suisses et françaises en matière de gestion environnementale, en travaillant en association étroite avec les parcs naturels du territoire (mais aussi en mobilisant les techniciens à même d'apporter une expertise pertinente, tels les services déconcentrés de l'Etat en Franche-Comté – DREAL). Elle produit des études qualitatives, constitue un centre d'expertise et une base de données environnementales transfrontalières, met en relation les techniciens. Entres autres, elle peut observer les sujets suivants : suivi de la qualité de l'eau, gestion des déchets, énergies renouvelables, maîtrise des paysages, patrimoine naturel, agriculture biologique, gestion des risques naturels.</p> <p>L'échelle d'action concerne l'ensemble de l'Arc jurassien, ce qui permet notamment de mutualiser les connaissances entre les deux espaces naturels et de créer des synergies entre eux (Haut-Jura et Jura vaudois d'une part, Pays horloger et Parc du Doubs d'autre part), mais aussi de pouvoir étendre des actions environnementales à destination d'autres parties du territoire de l'Arc jurassien. La notion de partenariats avec d'autres territoires extérieurs est importante (lien à établir avec les parcs transfrontaliers du réseau européen <i>Transboundary parks</i>).</p>	
<b>Résultats attendus</b>	<p>Capitaliser les données et échanger les bonnes pratiques sur les enjeux environnementaux à l'échelle de l'Arc jurassien transfrontalier (<i>a minima</i> des Parcs naturels régionaux frontaliers). L'Observatoire pourrait être doté d'un outil cartographique interactif (exemple du SIG de l'Observatoire régional de l'environnement de Poitou-Charentes : <a href="http://sigore.observatoire-environnement.org">http://sigore.observatoire-environnement.org</a>)</p> <p>Mobiliser tous les acteurs de l'environnement : au-delà des acteurs locaux (collectivités), souvent limités en termes de capacité juridique, humaine ou financière, les acteurs de niveau supérieur doivent apporter leur aide en matière de financement, d'ingénierie technique et juridique.</p>	
<b>Porteur(s)</b>	CTJ	
<b>Partenaires</b>	Côté suisse	Parc Naturel régional du Doubs, Parc naturel régional du Jura vaudois, administrations cantonales
	Côté français	

		Pays horloger (candidature de parc naturel régional), Parc naturel du Haut-Jura, DREAL
<b>Durée – Calendrier</b>	Action inscrite dans la durée, à pérenniser au-delà de 2014 – 2017.	
<b>Fourchette de coût</b>	100 000 – 150 000 euros	
<b>Financement &amp; insertion INTERREG V</b>	Projet potentiellement éligible au cofinancement du programme INTERREG	
<b>Contexte</b>	<b>Atouts</b>	<p>Nombreuses potentialités transfrontalières, liées tant à l'absence de coordination qu'à la présence de nombreuses compétences en la matière des deux côtés de la frontière.</p> <p>Profiter notamment des compétences présentes dans les espaces naturels protégés.</p> <p>Expérience positive de l'OSTAJ (modèle de fonctionnement pouvant servir d'inspiration, notamment sur la saisine de la structure)</p> <p>Mise en réseau du territoire avec d'autres zones transfrontalières naturelles ou d'autres observatoires (Transboundary Parks, Observatoire régional de l'Environnement de Poitou-Charentes, Observatoire Savoyard de l'Environnement)</p>
	<b>Contraintes</b>	<p>Implication des différents partenaires (Parcs naturels, dont un en phase de candidature)</p> <p>Pérennité du financement</p> <p>Ressources humaines importantes pour à la fois animer les relations transfrontalières et conduire les réflexions environnementales</p>



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



POUR UNE PLANÈTE SOLIDAIRE

Retrouvez les objectifs  
de développement durable sur le site

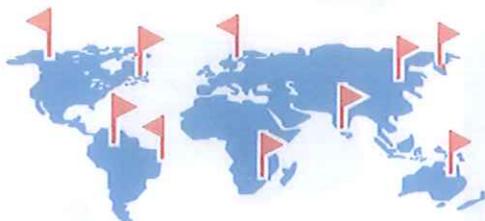
[www.agenda-2030.fr](http://www.agenda-2030.fr)



# L'Agenda 2030, c'est quoi ?



C'est un programme universel de développement durable



Il a été adopté par 193 pays à New York en septembre 2015

Ce sont 17 objectifs pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et par les partenariats

<p><b>1</b> PAS DE PAUVRETÉ</p>	<p><b>2</b> FAIM ZÉRO</p>	<p><b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p><b>4</b> ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	<p><b>5</b> ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	<p><b>6</b> EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>
<p><b>7</b> ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</p>	<p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<p><b>9</b> INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p><b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	<p><b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p><b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>
<p><b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p><b>14</b> VIE AQUATIQUE</p>	<p><b>15</b> VIE TERRESTRE</p>	<p><b>16</b> PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES</p>	<p><b>17</b> PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS</p>	



POUR UNE PLANÈTE SOLIDAIRE

## La mise en œuvre des objectifs de développement durable en France

Le Forum politique de haut niveau 2018 se penchera sur les ODD dédiés à l'eau (ODD 6), aux énergies propres et d'un coût abordable (ODD 7), aux villes et territoires durables (ODD 11), à la consommation et à la production responsables (ODD 12), à la biodiversité terrestre (ODD 15) et aux partenariats (ODD 17).



**Le gouvernement s'engage pour la mise en œuvre des ODD**  
La feuille de route de la France sera élaborée en concertation avec la société civile

**Plan de rénovation des bâtiments**  
pour réduire de 60% la consommation énergétique du parc tertiaire privé à l'horizon 2050

**Generalisation du chèque énergie en 2018**  
pour aider les ménages à revenus modestes à payer leurs factures d'énergie

**Lancement de la feuille de route Économie circulaire**  
en avril 2018

**Les Assises de l'eau en 2018**  
pour une meilleure qualité et gestion de l'eau

**Stratégie nationale de biodiversité**  
Un nouveau plan ambitieux en faveur de la protection et la valorisation de la biodiversité

## Un site dédié aux Objectifs de développement durable

Le ministère a ouvert le site [agenda-2030.fr](http://agenda-2030.fr) pour faire connaître l'Agenda 2030 auprès des citoyens et des acteurs de la société. Des projets exemplaires, des initiatives locales ou des événements de sensibilisation seront régulièrement valorisés. Vous pourrez y retrouver la signature ODD **Pour une planète solidaire** qui vise à fédérer les initiatives de toutes celles et ceux qui s'engagent dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.

## Energy Observer, le premier ambassadeur des Objectifs de développement durable

Energy Observer est le premier navire hydrogène autour du monde, qui réalise une expédition de 6 ans, 50 pays et 101 escales, sans émission de gaz à effet de serre ni particules fines. Son Odyssée pour le futur a pour but d'éduquer, sensibiliser et détecter des solutions innovantes pour la transition écologique. Cette mission est menée par Victorien Erussard, fondateur et capitaine, et Jérôme Delafosse, chef d'expédition.

Vous pouvez les suivre dans chacune de leurs escales [www.energy-observer.org](http://www.energy-observer.org)

## Une nouvelle feuille de route universelle sur le développement durable

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats (5 P). Il porte une vision permettant de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Les 17 Objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles, ou sous-objectifs, forment le cœur de l'Agenda 2030. Leur champ et leur ambition sont considérablement renforcés par rapport aux Objectifs du millénaire pour le développement qui avaient été adoptés en 2000. En effet, les trois dimensions du développement durable sont désormais intégrées de manière transversale. Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

L'Agenda 2030 se caractérise également par la reconnaissance des liens intrinsèques entre les différentes thématiques.

## La France s'engage au Forum politique de haut niveau 2018

Tous les pays doivent mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda, avec le même degré d'ambition, tout en tenant compte de la variété des situations. Ils sont invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant le Forum politique de haut niveau des Nations unies.

Cette enceinte des Nations unies, créée lors de la conférence Rio+20, se réunit chaque année au niveau des ministres et tous les quatre ans au niveau des chefs d'État et de gouvernement pour assurer le suivi des progrès vers les ODD.

Depuis l'adoption de l'Agenda 2030, la France y rend compte chaque année des avancées de la mise en

œuvre des ODD. En 2018 le Forum a pour thème la transformation vers des sociétés durables et résilientes et se penchera sur les ODD dédiés à l'eau, aux énergies propres et d'un coût abordable, aux villes et territoires durables, à la consommation et à la production responsables, à la biodiversité terrestre et aux partenariats.

Pour réussir, il est crucial de bâtir des partenariats et de susciter la mobilisation de tous les acteurs : ministères, entreprises, syndicats, chercheurs, associations, territoires et citoyens.

En France, c'est le ministère de la Transition écologique et solidaire, en relation étroite avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui pilote la mise en œuvre nationale des ODD. Ils travaillent en concertation avec les organisations de la société civile.

## Une nouvelle impulsion pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable

Lors du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) le 8 février 2018, sous la présidence du Premier ministre et en présence de Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, le gouvernement a réaffirmé son engagement à mettre en œuvre les ODD sur le plan national et international. Il s'agit d'assurer la cohérence des politiques en faveur du développement durable et de renforcer la synergie dans la mise en œuvre entre l'Agenda 2030 et l'Accord de Paris.

Une feuille de route sur la mise en œuvre des ODD par la France est pilotée par la Déléguée interministérielle au développement durable en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Elle est portée par un comité de pilotage de haut niveau qui veille à la coordination de sa mise en œuvre et à la mobilisation de l'ensemble des ministères et des acteurs de la société française. Cette feuille de route fera appel à une revue des politiques publiques au regard des ODD et définira des priorités d'action pour la France pour l'atteinte des ODD.

**Ministère de la Transition  
écologique et solidaire**

Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

Tél. 33 (0)1 40 81 21 22





OBSERVATOIRE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
EN BRETAGNE

7

# PRODUIRE ET CAPITALISER LES CONNAISSANCES AU SERVICE DE L'ACTION DES CITOYENS ET DES TERRITOIRES

## 3 OBJECTIFS

### TRANSMETTRE

Donner l'accès à l'information  
environnementale

### TRADUIRE

Développer la culture  
environnementale du citoyen

### ÉCLAIRER

Aider à la prise de  
décision des territoires

## 5 MÉTIERS



VEILLE ET GESTION  
DES CONNAISSANCES



STRUCTURATION  
ET ANALYSE DE DONNÉES



EXPERTISE MÉTIER ET  
VALORISATION DES DONNÉES



ANIMATION DE RÉSEAU



VULGARISATION ET  
COMMUNICATION



L'État et la région Bretagne  
membres créateurs du  
groupement d'intérêt public

# TRANSMETTRE

8

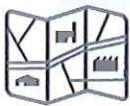
... par l'actualisation permanente d'un centre de ressources régional en ligne dédié à l'information environnementale de la Bretagne.



Des ressources documentaires



Des bases de données



Des informations locales



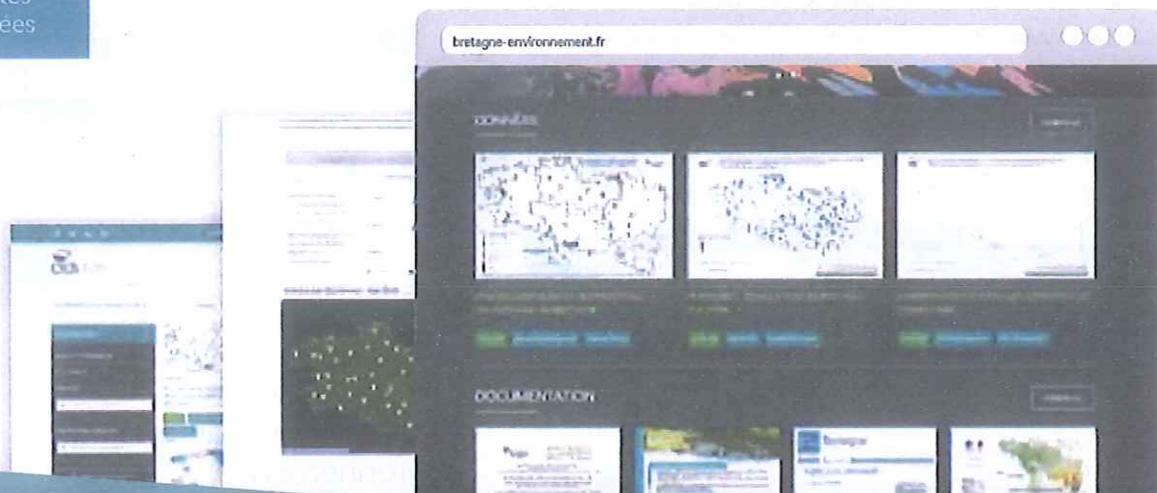
Des cartes et données

## DES CONNAISSANCES ET DES ACTEURS VALORISÉS

Tout territoire doit développer pour ses habitants un accès à l'information environnementale et aux savoirs pour se former, agir et interagir. C'est le rôle de l'OEB de les y aider. Face à la jungle informationnelle d'Internet, l'OEB simplifie la recherche d'information et valorise les acteurs de l'environnement du régional au local.

## UN INVENTAIRE DES SERVICES EN DONNÉES

En complémentarité avec la plateforme GéoBretagne, l'OEB référence les services en données utiles aux exercices de suivi, de planification, de prospective.



[www.bretagne-environnement.fr](http://www.bretagne-environnement.fr)

# TRADUIRE

9

... par la vulgarisation des connaissances en collaboration avec des référents scientifiques et techniques afin de mettre les connaissances à la portée du plus grand nombre et sensibiliser.

## LE LIVRE « L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE – CARTES ET CHIFFRES CLÉS »

délivre une information synthétique, accessible à tous, sur l'état des connaissances en matière d'environnement en Bretagne.

## LES DOSSIERS DE VULGARISATION

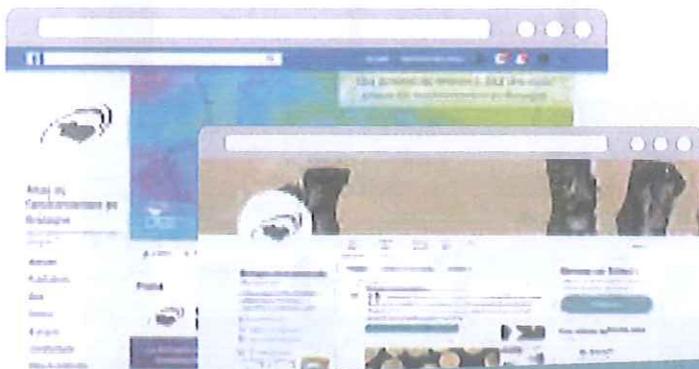
présentent l'état de l'environnement, les pressions sur l'environnement, les impacts et les réponses des territoires pour y remédier.



toutes les publications sont accessibles en ligne

[www.bretagne-environnement.fr](http://www.bretagne-environnement.fr)

Une présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn) pour s'adapter aux usages du web et démultiplier la visibilité de l'information environnementale.



Des infographies qui vont à l'essentiel pour un regard plus communicant sur l'environnement.



# ÉCLAIRER



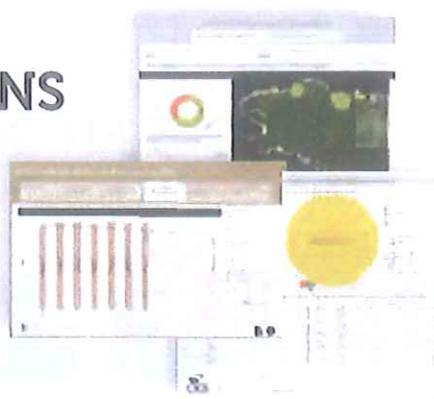
... par la production de bilans régionaux ou locaux sur la base de diagnostics partagés fiables, par la réalisation d'études, par la mise à disposition de services en données.



## UN SUIVI ACTUALISÉ DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

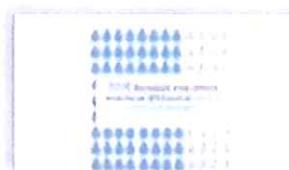
### DES DATA-VISUALISATIONS

interactives pour des résultats homogènes et comparables entre territoires facilitant l'accès aux méthodologies et aux données sources.



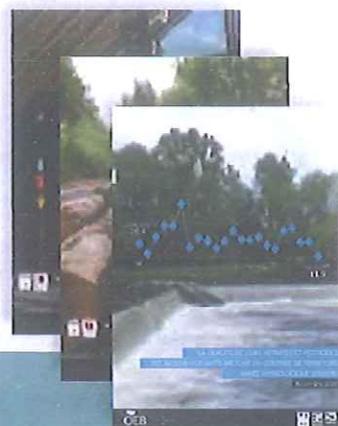
### DES INDICATEURS

pour évaluer l'état de l'environnement et/ou les pressions sur l'environnement et les réponses apportées pour y remédier.



### DES BILANS

exhaustifs, détaillés et précis en données sur les principales thématiques environnementales suivies par l'OEB.



## 6 PÔLES D'OBSERVATION

PATRIMOINE NATUREL



DÉCHETS



BIOMASSE





## UNE EXPERTISE POUR LES TERRITOIRES

Contributions aux schémas régionaux sur la biodiversité (SRCE), sur la Biomasse (SRB), sur l'énergie (SRCAE), au plan régional sur les déchets (PRPGD), SRADDET : état des lieux, indicateurs de suivi...

Développement de services en données et appui technique aux territoires infra-régionaux :

- pour le développement d'une vision diagnostique des territoires,
- pour faciliter le suivi des actions et leur évaluation,
- en s'appuyant sur un cadre régional de référence qui se nourrit des données et des connaissances locales.

M



## UN OUTILLAGE COMMUN

### DES MÉTHODOLOGIES DE RÉFÉRENCE

Un cadre régional de référence pour favoriser l'observation : méthodologies de collecte, de traitement, de valorisation de données, jeux d'indicateurs...

### DES SERVICES EN DONNÉES

Une aide pour mieux connaître son territoire, et se projeter dans l'avenir.



PAYSAGES



EAU



CLIMAT



Estimer le potentiel énergétique de biomasse fermentescible de son territoire



Quantifier les émissions de gaz à effet de serre de son territoire



Dresser un panorama de la situation environnementale des territoires au travers une sélection d'indicateurs thématiques



Accéder à toutes les données naturalistes de la Bretagne



## DES ATELIERS ET FORMATIONS



Organiser des rencontres techniques sur les données dans les territoires, favoriser les échanges entre producteurs et usagers des données, former à l'utilisation des services de l'OEB.



L'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) accompagne depuis 12 ans la mise en application des politiques publiques de l'environnement en Bretagne dans ses domaines d'actions : l'accès à l'information environnementale et l'observation. Administré par l'État et la Région Bretagne, ce groupement d'intérêt public porte cette mission d'intérêt général au service des citoyens et des territoires.

🐦 [twitter.com/bretagne\\_enviro](https://twitter.com/bretagne_enviro)

f [facebook.com/AtlasEnvironnementBretagne](https://facebook.com/AtlasEnvironnementBretagne)

f [facebook.com/EcocitoyensBretagne](https://facebook.com/EcocitoyensBretagne)

in [linkedin.com/company/ObservatoireEnvironnementBretagne](https://linkedin.com/company/ObservatoireEnvironnementBretagne)

6-A rue du Bignon, 35 000 Rennes  
bretagne-environnement.fr  
contact@bretagne-environnement.fr  
02 99 35 84 80

  
**OEB** OBSERVATOIRE  
DE L'ENVIRONNEMENT  
EN BRETAGNE



**Depuis plus de 15 ans en Rhône-Alpes, les acteurs de l'EEDD s'organisent et sont aujourd'hui 300 structures et personnes à se mobiliser au sein des réseaux et collectifs pour le développement de l'EEDD :**

éducateurs à l'environnement, animateurs nature, animateurs de réseaux, formateurs, éducateurs pour la santé, éducateurs à la solidarité internationale, animateurs en éducation populaire, élus et techniciens de collectivités, salariés d'entreprises, bénévoles, élus et salariés d'associations, enseignants, accompagnateurs en montagne, animateurs sportifs, animateurs des parcs et réserves, fermes pédagogiques, entrepreneurs solidaires, professionnels du tourisme...



Des enjeux éducatifs à la rencontre des enjeux de société

LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE  
LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

## Réseau régional pour l'EEDD, le GRAINE Rhône-Alpes est ouvert à toutes les structures et personnes intéressées par l'EEDD.

consultez la liste  
des adhérents sur  
graine-rhone-alpes.org

Depuis 1997, il anime la mise en réseau des acteurs de l'EEDD dans une démarche d'ouverture et de mise en lien. Il regroupe aujourd'hui 139 structures adhérentes et une trentaine d'adhérents individuels. Tous ont la volonté de travailler ensemble, en réseau, dans un esprit de coopération. Ils sont acteurs d'une dynamique d'échanges et de réflexion visant à développer et à promouvoir l'EEDD.

Le GRAINE Rhône-Alpes, c'est aussi :

- une équipe de 6 salariés qui animent et coordonnent quotidiennement le réseau.
- Un conseil d'administration composé, en 2015-16, de 21 administrateurs.

### Les principales orientations du projet associatif 2015-17 du GRAINE

La ligne directrice  
principale 2015-2017  
du projet associatif  
est de continuer à  
« ouvrir les horizons  
en matière d'acteurs  
et de partenaires,  
de territoires  
et d'innovations ».

- Mobiliser l'ensemble des acteurs et favoriser leur engagement pour l'EEDD, dans les projets du réseau au niveau régional comme au niveau local.
- Intégrer l'EEDD dans les politiques publiques et dans les stratégies des organisations.
- Rénover les pratiques pédagogiques de l'EEDD pour favoriser la participation citoyenne et l'engagement.

### Les réseaux territoriaux en Rhône-Alpes

Qu'ils soient thématiques ou territoriaux, plusieurs réseaux et collectifs d'acteurs se mobilisent et travaillent ensemble en lien avec le GRAINE Rhône-Alpes.

#### Educ'Alpes

Réseau d'éducation à la montagne alpine  
Tél. 04 92 53 60 96 — [www.educalpes.fr](http://www.educalpes.fr) — [contact@educalpes.fr](mailto:contact@educalpes.fr)

#### Collectif Pétale 07

Collectif pour l'EEDD en Ardèche  
Tél. 06 79 40 18 05 et 07 82 75 97 83  
<http://petale07.blogspot.com>  
[contact@petale07.org](mailto:contact@petale07.org) — [marie.simon@levielaudon.org](mailto:marie.simon@levielaudon.org)

#### RDEE 26

Réseau Drômois d'éducation à l'environnement  
Tél. 04 75 05 30 22 — [www.rdee26.com](http://www.rdee26.com) — [rdee@educ-envir.org](mailto:rdee@educ-envir.org)

#### RENE 38

Réseau des associations de la FRAPNA Isère  
Tél. 04 79 42 64 08 — [www.frapna-38.org](http://www.frapna-38.org)  
[frapna-isere@frapna.org](mailto:frapna-isere@frapna.org)

#### CLEDD 42

Collectif Loire d'EEDD  
[cledd42@gmail.com](mailto:cledd42@gmail.com)

#### Réseau EEDD 73

Dynamique de réseau EEDD en Savoie (en cours de structuration)  
Tél. 04 79 85 39 32 — [www.reseau-eedd73.org](http://www.reseau-eedd73.org)  
[reseauEEDD73@savoievivante-cpie.org](mailto:reseauEEDD73@savoievivante-cpie.org)

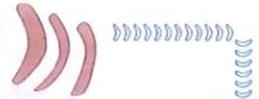
#### Réseau Empreintes

Réseau EEDD en Haute-Savoie  
Tél. 04 50 69 92 52 — [www.reseau-empreintes.com](http://www.reseau-empreintes.com)  
[info@reseau-empreintes.com](mailto:info@reseau-empreintes.com)

Le GRAINE  
Rhône-Alpes  
a pour objet  
de promouvoir  
l'EEDD  
pour tous,  
sur tous  
les territoires,  
à tous les âges  
de la vie et  
pour les  
générations  
futures.

### Vers un rapprochement entre les réseaux d'Auvergne et Rhône-Alpes

Le GRAINE Rhône-Alpes et le CREE Auvergne (collectif régional d'EEDD) travaillent à un rapprochement entre leurs projets et leurs actions afin de mutualiser leurs moyens et de poursuivre au mieux leur action de mise en réseau des acteurs sur le nouveau territoire Auvergne-Rhône-Alpes. Ils ont décidé de prendre le temps de ce rapprochement afin de trouver les bonnes échelles et modalités d'actions, en lien avec leurs adhérents dans le souci de prendre en compte les spécificités de chaque territoire.  
[www.cree-auvergne.org](http://www.cree-auvergne.org)



# NEO TERRA

*Accompagner et accélérer la transition*

**FEUILLE DE ROUTE**

SÉANCE PLÉNIÈRE

9 JUILLET 2019



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

*Passer du diagnostic à l'action :*

# h

Transformer les risques  
en opportunités

**La région Nouvelle-Aquitaine, entre océan, montagnes et campagnes, est l'une de celles où le réchauffement climatique est le plus marqué. Le travail d'expertise inédit qui a été impulsé permet aujourd'hui à la Région d'identifier précisément tous les risques auxquels son territoire va être confronté dans les prochaines décennies. En découle un objectif clair au cœur de la stratégie globale ici déployée : faire de chaque risque une opportunité.**

NEO  
TERRA

*Accompagner et accélérer la transition*

Comme présenté précédemment, la région Nouvelle-Aquitaine s'est dotée d'un diagnostic climat et biodiversité complet et rigoureux, fondé sur la contribution de 450 scientifiques et notamment nourri par les travaux d'AcclimaTerra, comité pluridisciplinaire qui couvre un large champ de connaissance : Histoire, Droit, Économie, Sociologie, Santé, Environnement... Cette « intelligence du territoire » a été encore enrichie par les travaux d'Ecobiose consacrés aux questions de biodiversité.

Cette expertise collective a ainsi permis de dessiner les contours d'une culture commune à tous les acteurs concernés, visant à construire du consensus avec l'ensemble des pouvoirs publics, des forces économiques et sociales, et des habitants.

Affinant son diagnostic, fédérant les volontés et les énergies, la Nouvelle-Aquitaine peut capitaliser sur ses atouts propres pour définir un modèle de développement singulier : un patrimoine naturel exceptionnel, un dynamisme économique, l'innovation industrielle, le savoir-faire agricole, l'attractivité touristique, le foisonnement culturel... et en même temps la préservation des ressources qui soutiennent ces richesses du territoire.

Autant d'éléments qui permettent de dessiner un cercle vertueux d'opportunités.

#### L'OPPORTUNITÉ DE « FAIRE RÉGION »

Parce que la Région est chef de file pour l'aménagement du territoire, le développement économique, l'innovation, la formation, notamment, sa vocation est de créer une dynamique d'acteurs, jouant les complémentarités et consolidant les synergies pour favoriser toutes les initiatives. Néo Terra offre notamment une opportunité unique d'efficacité et d'efficience de l'action publique sur l'ensemble du territoire, structurée autour d'une vision globale et d'une mise en cohérence de l'action. L'effet « booster » attendu doit permettre la priorisation, l'accélération et la massification de l'action locale. La Transition énergétique, écologique et solidaire doit ainsi réunir tous les agents d'une Nouvelle-Aquitaine soutenable.

Améliorer la résilience socio-économique du territoire régional autour de l'innovation, de l'éco-économie, des transports collectifs, des investissements décarbonés dits « sans regrets » (des bâtiments en bois à énergie positive au report modal de la route vers le rail), c'est poser les bases d'un puissant marketing territorial.

#### L'OPPORTUNITÉ DE « FAIRE LEVIER »

Les solutions inhérentes à ces transitions se déclinent tout à la fois à l'échelle micro et à l'échelle macro, se

positionnent dans le court, le moyen et le long termes, et permettent de s'articuler pour « faire système ». En découle un puissant effet levier :

- **Économique** : à travers la compétitivité des entreprises, la conquête de nouveaux marchés (intérieur et à l'export), les innovations technologiques...
- **Sanitaire et social** : à travers la limitation des risques sanitaires, la baisse des impacts des événements extrêmes, la diminution de la précarité et de la vulnérabilité énergétiques...
- **Environnemental** : à travers la préservation des écosystèmes et la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité

#### L'OPPORTUNITÉ DE « FAIRE PROGRÈS »

Pour la région Nouvelle-Aquitaine, réduire sa dépendance aux énergies fossiles et fissibles d'une part et l'importation de matières premières et de produits carbonés d'autre part, c'est potentiellement doubler son excédent commercial annuel.

Renforcer le développement de l'économie circulaire, de la production locale d'énergie, la création de richesses à partir de ressources naturelles locales, c'est augmenter la part de l'emploi non délocalisable et faire baisser le chômage.

Faire baisser les émissions sonores et la pollution de l'air liées à une flotte de véhicules propres, reporter le transport de marchandises de la route vers le rail, c'est améliorer la santé et le bien-être des Néo-Aquitains, et donc baisser les dépenses publiques de santé.

**Ces opportunités sont là, prêtes à être saisies : Néo Terra concrétise l'ambition de la Région d'y parvenir et propose à l'ensemble des acteurs d'y participer. Co-construite comme un outil d'intelligence et d'action collectives, Néo Terra pose 11 ambitions pour accélérer le changement et accompagner cette indispensable mutation sur l'ensemble du territoire. Onze ambitions pour inventer la Nouvelle-Aquitaine des générations futures.**

# 1 Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique

**Il apparaît clair aujourd'hui qu'une seule réponse, comme la réglementation et les interdictions, ou encore les évolutions techniques et technologiques, ne permettra pas de résoudre la difficulté. Une stratégie d'accélération et une réponse systémique s'imposent, dans tous les domaines des activités humaines. Cette politique doit se déployer tant dans la lutte contre les causes du réchauffement climatique, que dans l'accompagnement des mutations de modèles économiques, comme l'adaptation des modèles agricoles aux changements climatiques, pour améliorer leur résilience.**

**Un tel virage ne peut être engagé sans un changement sociétal profond et une mobilisation de tous les acteurs, privés, publics, entreprises et citoyens. C'est la première ambition.**



## MOBILISER LA JEUNESSE

La Nouvelle-Aquitaine, c'est près de 300 lycées publics, 160 lycées privés et 102 CFA, soit plus de 200 000 lycéens et 40 000 apprentis. Autant de jeunes citoyens qui vivent, étudient et se déplacent au quotidien. **La Région fera évoluer les projets pédagogiques** des lycées/CFA afin de sensibiliser les jeunes aux pratiques éco-responsables (tris des déchets, mobilité propre, technologies vertes...) et aux modèles entrepreneuriaux de l'ESS. L'éducation ne doit pas se limiter aux écogestes, elle doit permettre une appréhension, compréhension du caractère global et systémique des phénomènes climatiques.

**La Région construira une orientation des lycéens/apprentis** avec les acteurs et entreprises qui proposent des solutions organisationnelles et technologiques : gestion de l'énergie, éco-construction, technologies agricoles, gestion des plastiques...

**La Nouvelle-Aquitaine est la première région agricole du pays** : une attention particulière sera apportée aux enseignements des lycées agricoles, afin de tourner les futurs agriculteurs vers les solutions agroécologiques.

**La Région amplifiera son appui à l'enseignement secondaire et supérieur et à la recherche dans tous les domaines technologiques de pointe** : matériaux avancés, piles à hydrogène, batteries de nouvelle génération, suppression des pesticides de synthèse, domaines de la santé et de l'environnement, traitement des eaux...

Ces orientations doivent fonder plus largement la lutte contre les inégalités dans le système scolaire et contribuer à construire des parcours d'émancipation.

### OBJECTIF 100 %

D'ici à 2030, **la Région s'engage à ce que tous les Néo-Aquitains soient sensibilisés** aux enjeux de l'eau, de l'érosion de la biodiversité, de la raréfaction des ressources, de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de la mobilité douce et propre... en lien avec les effets du changement climatique.

## Défi n°1 :

### CONTRIBUER À LA CONSTRUCTION ET À LA DIFFUSION D'UNE INFORMATION FIABLE

La fiabilité et l'accessibilité à une information sincère, recoupée et de qualité est une priorité de la Nouvelle-Aquitaine dans la transition écologique et le changement sociétal déjà amorcés.

Les différents rapports à l'initiative de la Nouvelle-Aquitaine, notamment ceux édités par le Comité Scientifique Régional, AcclimaTerra, ou encore ceux publiés par le Comité Scientifique Ecobiose sur la biodiversité, nous permettent déjà de disposer de données scientifiques fiables sur les effets du changement climatique et les conséquences du déclin de la biodiversité à l'échelle de notre grande région.

En commandant ces rapports à des scientifiques de haut niveau, la Nouvelle-Aquitaine a souhaité disposer d'éléments d'aide à la décision pour ses propres politiques publiques, mais aussi de pouvoir mettre à la disposition de tous, acteurs publics/privés et citoyens, l'ensemble de ces connaissances.

**La Région encourage également l'appropriation de cette culture environnementale au plus près, jusqu'au niveau local**, dans des zones sensibles comme celle du massif pyrénéen, avec l'Observatoire pyrénéen du changement climatique.

### LES SOLUTIONS

- Développer les actions d'éducation aux Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que voulus par l'ONU, notamment ceux relatifs à l'environnement, particulièrement à destination des jeunes, des lycéens et des apprentis. Il faut pour cela sortir de la culture du savoir pour passer à celle du changement de représentation, privilégier l'appropriation plutôt que l'information et la sensibilisation.

### PROPOSITIONS LES + MARQUANTES

- Massifier l'éducation à l'environnement, particulièrement à destination des lycéens et apprentis, notamment en conventionnant avec le rectorat pour expérimenter l'insertion de l'éducation à l'environnement dans les programmes des lycées

- Créer et diffuser des contenus scientifiques, support à la sensibilité et à l'éducation à l'environnement dans les classes, notamment les rapports AcclimaTerra et Ecobiose

- Conforter le financement des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle pour la création de contenus et la diffusion de contenus scientifiques participant à l'éducation à l'environnement en lien avec le milieu associatif

- Réalisation d'un documentaire sur les enjeux de la Transition Énergétique et Écologique (TEE) en Nouvelle-Aquitaine et sur les initiatives de sensibilisation grand public et les solutions développées sur le territoire

- Lancer un plan d'inclusion numérique avec les professionnels de l'insertion et ceux du numérique afin de favoriser la sensibilisation et le partage des connaissances sur l'environnement pour les publics fragiles

## Défi n°2 :

### CO-CONSTRUIRE AVEC LES ACTEURS DE DEMAIN

Les citoyens et les bénéficiaires des politiques publiques sont désormais au cœur de la construction, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques.

Une participation accrue aux politiques publiques en région doit permettre de s'appuyer sur l'expertise d'usage des citoyens pour enrichir les projets, faciliter leur appropriation locale et vérifier l'acceptabilité - notamment sociale - des mesures proposées.



La Région Nouvelle-Aquitaine a pour volonté d'accompagner la société civile et les territoires dans l'appropriation des enjeux de la transition écologique, de les aider à mettre en place les moyens d'accélérer la transition et d'en favoriser les retombées pour le plus grand nombre. C'est l'objectif que la Région s'est donné en créant dès 2016 le Conseil Permanent de la Transition Énergétique et du Climat (COPTC).

#### L'ESS, C'EST QUOI ?

L'« Économie Sociale et Solidaire » (ESS) regroupe un ensemble de structures qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique, avec pour ambition de créer des emplois et de développer une plus grande cohésion sociale. L'ESS est reconnue par la Loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

### LES SOLUTIONS

- La Région amplifiera la consultation des usagers dans toutes ses politiques : parents d'élèves dans les lycées, comités d'usagers dans les transports, réseaux et clusters d'entreprises dans les secteurs économiques...
- En engageant une évaluation régulière de ses politiques publiques et de ses agences, la Région s'engage en outre sur la voie de la transparence. Elle rend d'ores et déjà compte à tous les citoyens de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de ses politiques. Nous devons aussi favoriser l'implication des salariés dans les outils de production en région.
- À ce titre, les entreprises inclusives de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) permettent, par l'hybridation de leur gouvernance, de leur ressource et de leurs apports aux territoires, de construire des modèles de développement adaptés à la réponse aux défis sociaux et sociétaux qui nous attendent par l'appropriation citoyenne de cette transition économique.
- La Région accompagnera les collectivités et entreprises locales et mettra en place des outils d'ingénierie territoriale pour permettre de développer des projets de territoire plus éco-responsables.
- La consultation du CESER sera systématique pour toutes les délibérations de la Région pouvant avoir un impact sur l'environnement.

### PROPOSITIONS LES + MARQUANTES

- Amplifier la mise en place de concertations avec les porteurs de projets en lien avec la transition énergétique pour une meilleure acceptabilité et favoriser l'émergence de projets de territoires
- Partager et enrichir les projets régionaux grâce à la consultation en ligne
- Mettre en place des modalités de consultation de la société civile en s'appuyant sur le CESER, la Conférence territoriale de la jeunesse. En outre la Conférence territoriale de l'action publique sera saisie pour les politiques régionales ayant un impact environnemental. Les instances locales de consultation des acteurs et citoyens œuvrant dans le champ social et culturel seront associées à l'élaboration des politiques environnementales de la Région
- Susciter et accompagner la création de plateformes agricoles ou coopératives pour assurer un approvisionnement de produits locaux pour les restaurations collectives

## Défi n°3 :

### PROMOUVOIR DES MODES DE CONSOMMATION RESPONSABLES

L'éducation à l'environnement est indispensable pour comprendre que notre consommation de produits et de services mobilise des ressources naturelles, de l'énergie. Le lien consommateurs/agriculteurs joue ici un rôle essentiel dans l'émergence de « consomm'acteurs » qui, par leurs choix et leurs pratiques (achat de produits locaux, de saison, produits Bio) permettent de réorienter l'agriculture vers des modes de production respectueux de l'environnement.

En réduisant la dépendance des modes de production et de consommation, de l'exploitation des ressources non renouvelables, **l'économie circulaire est un moyen pour la Région d'améliorer sa résilience, et donc d'anticiper les mutations en cours plutôt que de les subir.**

Notre ambition en matière de consommation durable est en lien étroit avec le développement en Nouvelle-Aquitaine de modes de production plus sobres, et plus respectueux des milieux et de la santé, mais aussi des produits de qualité et des circuits courts et de proximité.

#### LES SOLUTIONS

- La Région déploiera une politique de planification et de diffusion des bonnes pratiques dans le domaine de l'économie circulaire, auprès des acteurs de terrain. Il s'agit d'organiser et de promouvoir les productions sobres en énergie, le développement du réemploi, l'économie sociale et solidaire, l'économie de la fonctionnalité, les achats publics responsables et le déploiement de l'écologie industrielle et territoriale.
- La Région se fixe l'objectif de devenir un territoire tendant vers le « zéro déchet », à décliner avec l'ensemble des collectivités locales.
- La Région privilégiera les productions locales pour ses partenaires et elle-même.

#### PROPOSITIONS LES + MARQUANTES

- Certifier les marchés de plein air favorisant les producteurs locaux
- Massifier les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées avec l'objectif de zéro gaspillage à 2030
- Développer des appels à projets de développement solidaire et promouvoir le commerce équitable en lien avec les coopérations sud
- Mettre en place une éco-conditionnalité pour les aides régionales vers les acteurs certifiés par un label de responsabilité sociale et environnementale

## Défi n°4 :

### LA SANTÉ DES CITOYENS, LA CONDITION SINE QUA NON

La santé est au carrefour d'une nécessaire transition des modèles de production, des modèles de consommation et, plus globalement, de nos modes de vie et de son environnement. Force est de constater aujourd'hui le développement de pathologies respiratoires, cardio-vasculaires et du système de reproduction avec une baisse de la fertilité. Des liens s'établissent entre augmentation des températures/périodes de canicules et augmentation de la mortalité à ces périodes, entre qualité de l'air dégradé et développement des maladies respiratoires de type asthme, et entre utilisation des pesticides et développement de maladies de type cancer. 19.8 % des Néo-Aquitains sont atteints d'une maladie chronique avec une surmortalité prématurée constatée en Creuse, Corrèze, Charente-Maritime et nord Gironde. **Améliorer la qualité de l'air, préserver l'eau et manger mieux et sain contribuent à préserver la santé des habitants.**

#### LES SOLUTIONS/ PROPOSITIONS LES + MARQUANTES

- Sensibiliser les jeunes à la Santé Environnement
- Éditer une plaquette d'information régionale en Santé Environnement destinée au grand public
- Produire une synthèse régionale à partir des données existantes sur les pesticides et leur dispersion dans les différents compartiments de l'environnement
- Soutenir les recherches portant sur l'analyse des résidus pharmacologiques dans l'eau et soutenir la recherche de solutions
- Signer la charte « Villes et Territoires sans perturbateur endocrinien »
- Soutenir l'amélioration de la qualité de l'air : nouvelle ligne ferroviaire sur l'axe Atlantique pour le transfert modal du fret, plateformes et voies réservées de covoiturage, autobus et trains propres à l'horizon 2030

## Défi n°5 :

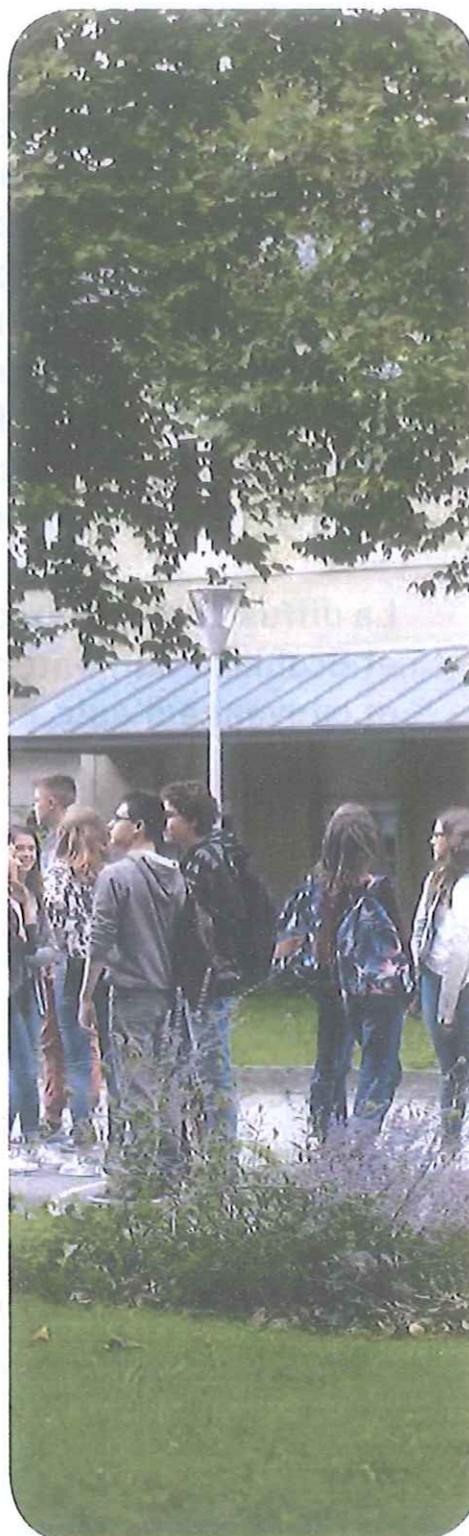
### CONCILIER DÉVELOPPEMENT, ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITÉ

Le développement durable a toujours été conçu comme un équilibre entre l'économie, la sauvegarde de l'environnement et le bien-être social pour les citoyens. Cet équilibre n'est nullement obsolète : nul développement ne serait acceptable sans protection de l'environnement, celle-ci ne peut fonctionner que si elle garantit un bien-être social.

Cette ambition, par nature très transversale, rejoint le pacte « pour donner à chacun le droit de vivre » présenté en mars 2019 par Nicolas Hulot et Laurent Berger.

#### LES SOLUTIONS / PROPOSITIONS LES + MARQUANTES

- Développer une solidarité dans les actions régionales : l'ensemble des politiques de la Région doit contribuer à articuler les territoires dynamiques et les territoires qui le sont moins, les métropoles et les campagnes, les consommateurs et les producteurs...
- Combattre les inégalités dès l'orientation dans l'éducation et la formation, et agir pour des accros d'émancipation à travers les politiques d'orientation et de formation des jeunes et tout au long de la vie
- Construire des projets de territoires incluant des services publics de proximité réinventés
- Promouvoir des politiques de santé, par des actions d'organisation des acteurs et de lutte contre les déserts médicaux, et les politiques d'alimentation saine
- Promouvoir auprès des plus jeunes des actions de sensibilisation à l'égalité entre les genres et lutter contre toutes les formes de discriminations (personnes en situation de handicap, migrants, grande pauvreté...)



© Région Nouvelle-Aquitaine - Françoise Roch

## En conclusion

**L'ambition de favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique devra se fonder sur un socle scientifique incontestable et viser les objectifs de développement durable en s'appuyant sur les citoyens et la société civile dans la construction des politiques publiques en Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit de promouvoir l'éco-responsabilité de tous, tout en construisant une véritable solidarité et protection des populations et des territoires en difficulté.**

**La diffusion des rapports scientifiques AcclimaTerra et Ecobiose alimentera la prise de conscience collective et citoyenne d'agir.**

### Pour aller plus loin :

- Le site de l'**IPBES** : [www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr](http://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr)
- Les **ODD de l'ONU** : [www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable](http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable)
- Le site de l'**ADEME** : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- Le site du Comité Scientifique Régional sur la biodiversité et les services écosystémiques, **Ecobiose** : [www.Ecobiose.fr](http://www.Ecobiose.fr)
- Le site du Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique, **AcclimaTerra** : [www.acclimaterra.fr](http://www.acclimaterra.fr)
- Le site de l'**Observatoire pyrénéen du changement climatique** : [www.opcc-ctp.org/fr](http://www.opcc-ctp.org/fr)
- Le site du **CESER Nouvelle-Aquitaine** : <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/>

# Partie 3



## Gouvernance de la démarche **NÉO TERRA**



La démarche Néo Terra se déploiera dans le temps et a vocation non seulement à donner lieu à des actions spécifiques, mais aussi à irriguer toutes les politiques publiques de la Région afin d'intégrer les enjeux de la transition énergétique et écologique. Elle est une démarche cadre, de nature programmatique (11 Ambitions avec une série d'actions dans chacune d'entre elles), et évoluera au cours du temps avec de nouvelles actions et orientations, selon les besoins ou selon les avancées technologiques ou innovations sociales.

Cette démarche nécessite une gouvernance spécifique intégrant à la fois différents niveaux de décisions et différents acteurs. L'efficacité des actions de Néo Terra dépendra aussi de la pertinence et de la force de mobilisation de sa gouvernance.

#### UNE GOUVERNANCE POLITIQUE ET STRATÉGIQUE PARTAGÉE POUR DES ENGAGEMENTS FORTS

Pour la réussite de cette démarche un portage politique fort est proposé avec la création d'un **Comité transpartisan des élus régionaux Néo Terra**. Ce comité veillera à l'avancement de la feuille de route, la pertinence et l'efficacité des stratégies déployées dans le temps (possibles réajustements) et pourra également apporter une analyse croisée et un arbitrage sur des projets « complexes ». Ce comité est l'organe décisionnaire qui travaillera en co-construction avec les partenaires clés de la transition écologique et énergétique lors d'une **conférence des partenaires** annuelle.

Cette nouvelle gouvernance, par le champ d'action et les acteurs mobilisés, sera à articuler avec celle des référents Développement Durable et du COPTÉC.

#### UNE GOUVERNANCE OPÉRATIONNELLE À DEUX NIVEAUX POUR UN PILOTAGE GLOBAL ET UN SUIVI PAR AMBITION :

La vision globale sera assurée par un **comité de pilotage** (réunissant le chef de projet, la Direction Générale et toutes les grandes Directions de la Région) et un **comité de coordination** (réunissant notamment le chef de projet Néo Terra et les référents par Ambition) qui permettront d'analyser les résultats des actions engagées et la dynamique engendrée par chaque ambition, de coordonner les réalisations par Ambition et d'en assurer la cohérence d'ensemble, de prioriser, de réorienter et d'en assurer l'évaluation globale et la communication vers les Néo-Aquitains. Cette instance sera le chef d'orchestre de la mise en œuvre de la démarche.

Un **comité technique par Ambition** (regroupant le référent, l'élu et les services concernés de la Région, des partenaires) sera garant de la réalisation des projets et de l'atteinte des objectifs par Ambition. Ces instances techniques seront les interlocuteurs et les relais des porteurs de projets.

#### UN PARTAGE DES RÉSULTATS ET DES IMPACTS POUR PLUS DE TRANSPARENCE ET UNE MEILLEURE CONNAISSANCE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Pour rendre compte de l'impact de cette nouvelle approche Néo Terra, un **dispositif d'évaluation** sera défini. Il permettra d'évaluer à la fois la pertinence et la cohérence globale de cette démarche, mais aussi les effets et l'impact des actions par Ambition et de manière transversale. Ces évaluations associeront les acteurs internes et externes ainsi que les bénéficiaires des dispositifs régionaux.

De plus, pour suivre en continu les avancées dans les actions menées, un **rapport annuel Néo Terra** sera présenté au CESER, en CTAP et en séance plénière aux élus régionaux. Le rapport annuel Néo Terra sera à croiser avec le rapport Développement Durable.

**Aussi, un forum participatif impliquant les partenaires publics et privés, les citoyens néo-aquitains et la presse pourra être organisé chaque année pour informer et échanger sur la démarche Néo Terra et ses résultats. D'autres outils de communication et de participation dédiés à cette démarche seront à créer collectivement au fur à mesure du développement de ce nouveau cadre d'action publique ambitieux, participatif et de long terme.**



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires  
SRADDET

DOCUMENT 6 26

# Synthèse du rapport d'objectifs du SRADDET

Décembre 2019

**EXTRAITS**

Occitanie  
2040  
CONSTRUISONS  
NOTRE FUTUR  
DÈS À PRÉSENT

# Le SRADDET Occitanie 2040, une vision d'aménagement partagée



## Le défi de l'attractivité, pour accueillir bien et durablement

<b>Objectifs généraux</b>	<b>Favoriser le développement et la promotion sociale</b>	<b>Concilier développement et excellence environnementale</b>	<b>Devenir une Région à Energie Positive</b>
	Objectif thématique 1.1	Objectif thématique 1.4	Objectif thématique 1.7
	<b>Mobilités</b>	<b>Foncier</b>	<b>Consommation du bâti</b>
	Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers	Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040	Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040
<b>Objectifs thématiques</b>	Objectif thématique 1.2	Objectif thématique 1.5	Objectif thématique 1.8
	<b>Services</b>	<b>Eau et risques</b>	<b>Consommation transports</b>
	Favoriser l'accès à des services de qualité	Concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs	Baisser de 40% la consommation d'énergie finale liée au transport de personnes et de marchandises d'ici 2040
	Objectif thématique 1.3	Objectif thématique 1.6	Objectif thématique 1.9
	<b>Habitat</b>	<b>Santé</b>	<b>Production d'ENR</b>
	Développer un habitat à la hauteur de l'enjeu des besoins et de la diversité sociale	Penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations	Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040

Les objectifs thématiques « blancs » sont particulièrement concernés par le cap du « rééquilibrage régional ».

Les objectifs thématiques « verts » sont particulièrement concernés par le cap du « nouveau modèle de développement ».

## Objectif général

### Favoriser le développement et la promotion sociale

#### Objectif thématique 1.1

##### Mobilités

Garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers

- Assurer l'équité territoriale, de façon que chacun, quelle que soit sa situation géographique ait accès à des services de mobilités qui répondent à ses besoins et à ses pratiques
- Faciliter les modes innovants de transport collectifs
- Développer des modes de mobilité active
- Développer la coopération entre les autorités organisatrices pour assurer une continuité du service et la coordination des différents systèmes de mobilité
- Limiter la consommation énergétique finale liée aux transports (cf. objectif 1.8) et augmenter la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial (cf. objectif 3.7)

#### Objectif thématique 1.2

##### Services

Favoriser l'accès aux services de qualité

- Harmoniser et mutualiser l'offre de services entre les différents territoires en coopération avec les Départements porteurs des SDAASP.
- Favoriser la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de villages.
- Développer de nouveaux services dans les bourgs centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la politique de la ville : infrastructures numériques, services numériques, tiers lieux, immobilier collectif (hôtels d'entreprises, pépinières, etc.), équipements culturels et sportifs, services de santé, services aux étudiants...
- Assurer l'égalité territoriale dans l'accès à la formation et adapter l'offre de formation aux projets de territoires
- Prendre en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire (personnes handicapées et en perte d'autonomie, travailleurs saisonniers...)

#### Objectif thématique 1.3

##### Habitat

Développer un habitat à la hauteur de l'enjeu des besoins et de la diversité sociale

- Encourager une production plus importante de logements (notamment sociaux), en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant ainsi que le développement d'une offre de logement accessible en transports collectifs et associée à une offre de services
- Diversifier l'offre de logement pour répondre aux parcours de vie des habitants
- Lutter contre la précarité énergétique des ménages
- Prendre en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat
- Prendre en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne
  - accompagner la mutation de stations balnéaires : rénovation énergétique, adaptation aux risques littoraux, densification dans les zones non exposées aux risques, transformation des « lits froids » pour une occupation tout au long de l'année
  - accompagner la mutation des stations : développement d'un tourisme quatre saisons, rénovation énergétique, lutte contre les « lits froids »

**Objectif général**  
**Concilier développement et excellence environnementale**

**Objectif thématique 1.4**

**Foncier**

Réussir le zéro  
artificialisation nette à  
l'échelle régionale à  
l'horizon 2040

- **Partager une culture de la sobriété foncière à l'échelle régionale et développer un urbanisme plus durable, intégrant les principes suivants :**
  - Réduire le rythme de consommation des sols
  - Densifier et recycler le foncier en priorité
  - En cas d'extension urbaine, privilégier un développement en continuité du tissu urbain existant
  - Intégrer des principes et des techniques d'une urbanisation durable dans les projets d'aménagement
  - Encourager la renaturation des espaces artificialisés
- **Préserver les productions agricoles d'Occitanie**
  - Préserver, développer et valoriser le patrimoine agricole
  - Maintenir et développer l'agriculture urbaine agroécologique
- **Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés**
- **Favoriser une application vertueuse de la séquence Eviter-Réduire-Compenser**

**Objectif thématique 1.5**

**Eau et risques**

Concilier accueil et  
adaptation du territoire  
régional aux risques  
présents et futurs

- **Reconsidérer les principes d'aménagement et d'urbanisme en fonction des risques présents et à venir, par :**
  - Un aménagement adapté (prise en compte des risques pour les nouvelles opérations, réduction de la vulnérabilité des espaces déjà urbanisés),
  - Le développement de la résilience des milieux (mesures d'adaptation et d'atténuation concernant l'ensemble des risques naturels)
  - La diffusion d'une culture du risque
- **Sécuriser les territoires face aux risques d'inondation par une approche globale du fonctionnement des cours d'eau, intégrant le rôle majeur que les milieux aquatiques peuvent notamment jouer en matière de stockage d'eau en période d'inondations**
- **Adapter l'accueil de population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages et mutualiser les recherches sur les nouvelles cultures, la réutilisation des eaux usées, l'innovation en matière d'économies d'eau**

**Objectif thématique 1.6**

**Santé**

Penser l'aménagement du  
territoire au regard des  
enjeux de santé des  
populations

- **Encourager la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel (environnement sonore, pollution atmosphérique, prise en compte des sites pollués,...), en développant notamment les études d'impact en santé (EIS)**
- **Améliorer la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive**
- **Porter une attention particulière à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique**

## Objectif général Devenir une Région à Energie Positive

### Objectif thématique 1.7

#### Consommation du bâti

Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040

- Poursuivre et intensifier l'effort de rénovation thermique des bâtiments, pour limiter au maximum les besoins de chauffage
- Tendre vers une généralisation des logements à énergie positive pour la construction neuve
- Limiter les besoins en climatisation dans les bâtiments tertiaires
- Réduire systématiquement les consommations énergétiques en sensibilisant les promoteurs et les usagers et en diffusant les bonnes pratiques d'usage raisonné de l'énergie
- Favoriser le déploiement de système de thalasso-thermie sur le littoral

### Objectif thématique 1.8

#### Consommation transports

Baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transport de personnes et de marchandises d'ici 2040

- Réduire la consommation d'énergie liée aux transports par :
  - La limitation des déplacements contraints par le développement des usages du numérique, des tiers lieux, du télétravail...
  - Une plus grande attractivité des systèmes de transports collectifs et leur promotion ainsi qu'un accroissement de leurs connexions et capacités
  - Le renforcement de la cohérence habitat/activités/réseaux de mobilité et l'organisation du « dernier kilomètre »
  - Le développement de l'usage du vélo et des modes actifs et l'amélioration de leur combinaison avec les transports publics
  - Des modes de motorisation plus éco-responsables (électrique, bioGNV...)
- Volet littoral et mer :
  - Un littoral moins soumis à l'automobilité par le développement de solutions saisonnières, adaptées aux mobilités touristiques
  - Le développement de l'intermodalité fluviale et ferroviaire des ports de commerce

### Objectif thématique 1.9

#### Production d'ENR

Multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040

- Développer de nouveaux modèles de production énergétique co-produits avec les habitants/citoyens
- Consolider la filière ENR en soutenant les projets industriels et en adaptant les formations professionnelles
- Encourager les territoires à développer les potentiels de production d'énergies renouvelables, notamment via leur PCAET, sur terre et en mer, en priorisant l'installation sur les toitures, les espaces artificialisés et dégradés, en développant les solidarités entre les territoires et dans le respect des continuités écologiques
- Volet montagne et ruralité : développer des projets énergétiques d'intérêt territorial
- Volet littoral et mer : favoriser l'installation en mer de fermes commerciales d'éoliennes flottantes (objectif 2030 : 1,5 GW)

## Le défi des coopérations pour renforcer les solidarités territoriales

<b>Objectifs généraux</b>	<b>Construire une région équilibrée pour ses territoires</b>	<b>Inscrire les territoires ruraux et de montagne au cœur des dynamiques régionales</b>	<b>Partager et gérer durablement les ressources</b>
	Objectif thématique 2.1	Objectif thématique 2.4	Objectif thématique 2.7
	<b>Métropoles</b>  Des métropoles efficaces et durables	<b>Offre territoriale</b>  Garantir dans les Massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures	<b>Biodiversité</b>  Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non-perte nette à horizon 2040
<b>Objectifs thématiques</b>	Objectif thématique 2.2	Objectif thématique 2.5	Objectif thématique 2.8
	<b>Territoires d'équilibre / centralités</b>  Développer les nouvelles attractivités	<b>Complémentarité</b>  Inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains	<b>Milieux aquatiques</b>  Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides
	Objectif thématique 2.3	Objectif thématique 2.6	Objectif thématique 2.9
	<b>Coopérations</b>  Renforcer les synergies territoriales	<b>Economie rurale et de montagne</b>  Accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne	<b>Déchets</b>  Du déchet à la ressource à horizon 2040 : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables

Les objectifs thématiques « blancs » sont particulièrement concernés par le cap du « rééquilibrage régional ».

Les objectifs thématiques « verts » sont particulièrement concernés par le cap du « nouveau modèle de développement ».

## Objectif général

### Construire une région équilibrée pour ses territoires

#### Objectif thématique 2.1

##### Métropoles

Des métropoles efficaces et durables

- Limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles par :
  - La coordination des politiques d'accueil, de programmation foncière et de production de logements,
  - L'amélioration de l'équilibre population / emploi de façon à freiner les tendances à la spécialisation des territoires et à limiter les déplacements pendulaires,
  - La mise en place de systèmes performants de mobilité,
 À l'échelle des aires métropolitaines

#### Objectif thématique 2.2

##### Territoires d'équilibre / centralités

Développer les nouvelles attractivités

- Promouvoir un maillage en territoires d'équilibres et de centralités locales (définies par la planification locale) :
  - Dans les espaces métropolitains, organiser la complémentarité des territoires autour des fonctions métropolitaines
  - Dans l'espace pyrénéen, porter une attention particulière aux villes de piémont, pour conforter l'attractivité de leurs cœurs de ville, intégrer au mieux ces villes à l'activité touristique montagnarde et favoriser leur reconversion
  - Dans l'espace du massif central, faire vivre le réseau des villes petites et moyennes en complémentarité, de façon à organiser une offre de qualité
  - Partout dans les espaces ruraux, maintenir les services et commerces de proximité, et organiser des systèmes de mobilité et de communication
- Renforcer l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, et dans les centres bourgs :
  - Réorienter les activités et les emplois vers les lieux de vie des habitants
  - Organiser les partenariats entre les différents territoires

#### Objectif thématique 2.3

##### Coopérations

Renforcer les synergies territoriales

- Développer les liens entre territoires, particulièrement dans les domaines :
  - De l'enseignement supérieur / recherche (développement des Villes universitaires d'équilibre) et de la formation
  - Du tourisme (mise en réseau des Grands Sites Occitanie)
  - De la culture (réseaux culturels)
  - De l'agriculture et de l'alimentation (projets alimentaires territoriaux)
  - De la biodiversité (continuités écologiques régionales), de la gestion des espaces naturels (protection des milieux)
  - De la gestion du littoral (trait de côte, littoral-rétrolittoral...)
  - De la gestion des ressources naturelles (notamment l'eau)
- Favoriser les échanges par l'amélioration de l'offre de mobilité au sein des espaces de dialogue et entre eux : développer l'intermodalité, adapter les solutions de mobilités aux spécificités territoriales, renforcer la coordination entre les acteurs (notamment par la mise en cohérence des PDU limitrophes)

## Objectif général

### Inscrire les territoires ruraux et de montagne au cœur des dynamiques régionales

#### Objectif thématique 2.4

##### Offre territoriale

Garantir dans les Massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures

- **Garantir le désenclavement des territoires par :**
  - L'accès aux infrastructures et services de mobilités
  - L'achèvement de la couverture numérique
  - Le développement des tiers lieux et du télétravail
- **Assurer le maintien d'un socle de services de proximité :**
  - par l'appui aux initiatives de mutualisations (notamment en matière de santé), de services partagés
  - par le soutien des multiservices et des commerces existants, par le développement des services et commerces ambulants, par l'intégration de la logistique des derniers kilomètres et par la limitation des extensions de zones commerciales en périphérie
  - par le développement d'une offre culturelle de qualité
- **Prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes et des saisonniers :**
  - par des actions ciblées pour la jeunesse
  - par le développement d'une offre d'habitat multiusages répondant aux besoins des saisonniers

#### Objectif thématique 2.5

##### Complémentarité

Inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains

- **Développer les coopérations avec les espaces métropolitains :**
  - autour des fonctions supérieures : enseignement supérieur, santé, culture...
  - en matière de développement économique et de recherche : renforcement des liens productifs et d'innovation
  - dans les domaines de l'alimentation, des ressources naturelles (et en particulier de l'eau), de l'énergie et des matériaux
- **Développer les coopérations au sein des massifs et intermassifs en s'appuyant sur les différentes instances dédiées (Parlement de la Montagne, Comités de Massifs, Communauté de Travail des Pyrénées)**

#### Objectif thématique 2.6

##### Economie rurale et de montagne

Accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne

- **Assurer la mutation des stations de montagne vers le tourisme « quatre saisons » :**
  - Dans le respect de l'environnement
  - Par le soutien aux projets et aux produits touristiques innovants
  - Par l'adaptation des formations (ouvrant notamment sur des « biquifications »)
  - Par la requalification urbaine et paysagère des stations
  - En favorisant le développement de flux touristiques
- **Développer l'offre touristique et l'inscrire dans le réseau des Grands Sites Occitanie (développement et modernisation de l'offre d'équipements, valorisation des sites emblématiques et des sites patrimoniaux...)**
- **Maintenir et valoriser les savoirs-faires traditionnels dans les domaines agricoles, de la forêt, de l'artisanat, du bâtiment et plus globalement dans l'ensemble des TPE et PME**
- **Inscrire les territoires de faible densité dans la transition énergétique et climatique (rénovation énergétique, développement des ENR...)**
- **Construire des écosystèmes innovants adaptés aux faibles densités pour faciliter aux entreprises l'accès aux ressources (formation/qualification, ingénierie, aides à l'innovation)**

**Objectif général**  
**Partager et gérer durablement les ressources**

**Objectif thématique 2.7**

**Biodiversité**

Préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette à horizon 2040

- Mettre en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale biodiversité
- Atteindre d'ici 2040 l'absence de perte de fonctions écologiques des écosystèmes en préservant et restaurant les continuités écologiques régionales (en cohérence avec les objectifs fixés par sous-trames)
- Intégrer la trame noire à l'objectif de préservation de la biodiversité (prendre en compte l'impact de l'éclairage artificiel nocturne)
- Préserver des sols vivants par des pratiques agricoles et forestières durables, par la désartificialisation ou la renaturation des espaces
- Volet littoral et mer : préserver le littoral et le milieu marin notamment par une attention particulière aux continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, une limitation de l'artificialisation, la renaturation et l'anticipation des phénomènes liés au changement climatique

**Objectif thématique 2.8**

**Milieux aquatiques**

Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides

- Promouvoir un développement urbain soucieux de préserver les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés
- Développer la connaissance de ces milieux et sensibiliser les citoyens à leur protection
- Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture
- Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens, dont notamment les produits phytosanitaires
- Assurer une coordination entre les différents acteurs régionaux et développer le dialogue au sein d'instances de gouvernance (amont/aval des cours d'eau, solidarité inter et intra bassin...)
- Renforcer l'articulation des gestion des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes pour maintenir les continuités écologiques

**Objectif thématique 2.9**

**Déchets**

Du déchet à la ressource à horizon 2040 : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables

- Réduire la production de déchets avant d'optimiser leur gestion et leur valorisation :
  - En matière de prévention : limitation des flux entrants, diminution des déchets ménagers et assimilés (DMA) de 13 % entre 2010 et 2025, puis de -16 % en 2031, stabilisation au niveau de 2015 des quantités produites de déchets d'activités économiques, de déchets inertes issus du BTP et de déchets dangereux
  - En matière de valorisation : augmentation de la valorisation des DMA pour atteindre 57% à l'horizon 2031 (contre 38% aujourd'hui), valorisation sous forme matière des inertes du BTP pour atteindre 80% dès 2025 (contre 66 % actuellement)
- Privilégier la valorisation énergétique à l'élimination
- Réduire la nocivité des déchets en améliorant le tri et en limitant le stockage des déchets dangereux (production industrielle)
- Proposer une solution de traitement des biodéchets adaptée à chaque territoire
- Lutter contre les pratiques et les installations illégales
- Diviser par deux les quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2025 par rapport à 2010
- Améliorer la connaissance des gisements, des flux et des pratiques
- Volet littoral et mer : favoriser la création de filières de valorisation de déchets dans les ports de pêche et de plaisance et faire de la lutte contre la pollution par les macrodéchets plastiques une priorité

## Le défi du rayonnement pour un développement vertueux de tous les territoires

Objectifs généraux	Renforcer le potentiel de rayonnement de tous les territoires	Faire de l'espace méditerranéen un modèle de développement vertueux	Faire de l'Occitanie une région exemplaire face au changement climatique
	Objectif thématique 3.1	Objectif thématique 3.4	Objectif thématique 3.7
	<b>Grandes infrastructures</b>  Optimiser les connexions régionales vers l'extérieur	<b>Ouverture méditerranéenne</b>  Construire et faire vivre les coopérations méditerranéennes de la région Occitanie	<b>Logistique</b>  Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime et du secteur logistique
Objectifs thématiques	Objectif thématique 3.2	Objectif thématique 3.5	Objectif thématique 3.8
	<b>Métropoles</b>  Consolider les moteurs métropolitains	<b>Economie bleue</b>  Développer l'économie bleue et le tourisme littoral dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité	<b>Economie durable</b>  Accompagner l'économie régionale dans la transition écologique et climatique
	Objectif thématique 3.3	Objectif thématique 3.6	Objectif thématique 3.9
	<b>Développement</b>  Valoriser l'ouverture économique et touristique de tous les territoires et consolider les relations interrégionales et internationales	<b>Résilience</b>  Faire du littoral une vitrine de la résilience	<b>Biens communs</b>  Pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région

Les objectifs thématiques « blancs » sont particulièrement concernés par le cap du « rééquilibrage régional ».

Les objectifs thématiques « verts » sont particulièrement concernés par le cap du « nouveau modèle de développement ».

**Objectif général**  
**Renforcer le potentiel de rayonnement de tous les territoires**

**Objectif thématique 3.1**

**Grandes infrastructures**

Optimiser les connexions régionales vers l'extérieur

- Doter la Région d'un système ferroviaire performant en continuité des réseaux nationaux existants par : une armature et un réseau ferroviaire à haute performance (Grand Projet du Sud-Ouest et Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan), le maintien et l'amélioration des trains d'équilibre du territoire, des portes d'entrées de la région assurant l'articulation entre les grands itinéraires (gares LGV, aéroports, ports) et les mobilités quotidiennes, des étoiles ferroviaires régionales efficaces
- Mettre en œuvre une stratégie aéroportuaire pour rationaliser et équilibrer l'offre régionale :
  - Une stratégie structurée autour de 3 dimensions : rééquilibrage des 2 aéroports métropolitains ; rapprochement de trois plates-formes régionales existantes (Perpignan, Carcassonne, Tarbes-Lourdes) ; soutien aux aéroports d'équilibre
  - Développer les connexions européennes (notamment via les Obligations de Service Public) et internationales
- Favoriser l'ouverture du territoire régional vers la Méditerranée par :
  - L'affirmation de la vocation maritime de la Région à travers le développement des activités portuaires (cf. objectif 3.5)
  - Le développement de projets de coopération avec les ports français et les autres ports méditerranéens

**Objectif thématique 3.2**

**Métropoles**

Consolider les moteurs métropolitains

- Renforcer les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international des deux métropoles :
  - Conforter le positionnement européen et international des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
  - Renforcer la promotion et l'attractivité économique et touristique des métropoles au niveau mondial
  - Développer des relations européennes et les coopérations internationales
  - Optimiser l'offre foncière et immobilière pour faciliter l'accueil d'activités et assurer une plus grande équité dans la localisation des emplois
- Développer le dialogue Intermétropolitain autour :
  - De la différenciation des politiques de développement économique
  - Du renforcement des systèmes de mobilité entre les deux métropoles
  - Du soutien aux grands équipements métropolitains

**Objectif thématique 3.3**

**Développement**

Valoriser l'ouverture économique et touristique de tous les territoires et consolider les relations interrégionales et internationales

- Diversifier les modèles de développement afin que tous les territoires participent du rayonnement régional en fonction de leurs capacités et de leurs ressources
- Valoriser les ressources touristiques des territoires par de nouvelles pratiques touristiques (cyclotourisme, écotourisme, croisière, itinérance...), la prise en compte du « virage du numérique », et l'accompagnement des Grands Sites Occitanie pour qu'ils deviennent des « smart destinations »
- Raccrocher les territoires à la dynamique Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024
- Stimuler le rayonnement culturel des territoires en créant un réseau des sites Unesco, en développant un tourisme culturel d'excellence, en renforçant les liens avec les partenaires internationaux et en renforçant le soutien aux filières
- Encourager les relations de proximité interrégionales par :
  - Des mobilités interrégionales facilitées (LGV, maintien des services ferroviaires Intercités, Réseau routier d'intérêt régional...)
  - Des coopérations renforcées avec les régions françaises limitrophes (PACA, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes)
  - Des coopérations transfrontalières avec la Catalogne, l'Aragon et l'Andorre, notamment en renforçant l'attractivité de Perpignan Méditerranée Métropole, troisième pôle urbain régional
  - Des coopérations au niveau européen et international

## Objectif général

### Faire de l'espace méditerranéen un exemple de développement vertueux

#### Objectif thématique 3.4

##### Ouverture méditerranéenne

Construire et faire vivre les coopérations méditerranéennes de la région Occitanie

- Faire de l'Occitanie le pivot du dialogue méditerranéen
- Développer une ambition européenne et mondiale pour l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée en mettant en œuvre la feuille de route « Pour une Eurorégion créative, durable et solidaire à l'horizon 2020 »

#### Objectif thématique 3.5

##### Economie bleue

Développer l'économie bleue et le tourisme littoral dans le respect des enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité

- Affirmer la vocation maritime de la Région à travers le développement des activités portuaires durables (développement d'une offre logistique d'intérêt européen, spécialisation relative des ports, poursuite des travaux de connexion du Canal du Midi, développement du label « port propre »)
- Stimuler l'économie bleue:
  - Maintenir et préserver des activités traditionnelles agricoles et halieutiques compétitives et adaptées aux objectifs de transition écologique et climatique ;
  - Développer une aquaculture durable
  - Développer le potentiel en matière d'innovation
  - Structurer une filière d'éolien offshore flottant
- Développer un tourisme durable entre terre et mer :
  - Adapter les stations littorales aux mutations du climat (aménagement raisonnés, requalification, mobilités douces...), aux nouvelles consommations touristiques (montée en gamme, spécialisation des ports de plaisance...) et aux nouveaux besoins (logements permanents et étudiants...)
  - Assurer une organisation durable de la plaisance et des autres activités nautiques et de loisirs pour limiter leur impact sur les milieux littoraux et marins
  - Construire et valoriser des produits touristiques fondés sur la complémentarité des territoires littoraux/rétrolittoraux
  - Promouvoir un développement durable du Canal du Midi

#### Objectif thématique 3.6

##### Résilience

Faire du littoral une vitrine de la résilience

- Prendre en compte l'érosion du trait de côte dans l'aménagement du littoral, notamment en développant des stratégies de recomposition spatiale : amélioration de la connaissance, élaboration d'une gestion du trait de côte privilégiant des méthodes « douces », si nécessaire stratégies de relocalisation des populations et activités, restitution à la nature des espaces exposés aux risques, expérimentation de formes de constructions nouvelles résilientes et/ou temporaires
- Réduire l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral en privilégiant la densification des espaces urbanisés
- Diminuer l'impact écologique des activités humaines et adapter les usages du littoral, par : l'expérimentation d'occupations temporaires pour les activités, le développement des modes doux, la sobriété énergétique des constructions, la restauration des milieux naturels, le développement d'une politique globale de l'eau, la réduction de l'impact environnemental des activités balnéaires, nautiques et portuaires...
- Favoriser les coopérations territoriales à diverses échelles pour une meilleure gestion intégrée du littoral et de la mer

## Objectif général

### Faire de l'Occitanie une région exemplaire face au changement climatique

#### Objectif thématique 3.7

##### Logistique

Favoriser le développement du fret ferroviaire, fluvial et maritime et du secteur logistique

- Développer une offre logistique d'intérêt européen autour des ports régionaux et de leurs dessertes multimodales (ferroviaire, fluviale, maritime et routière)
- Développer le fret ferroviaire
- Développer le potentiel des canaux (Canal des deux-mers, canal du Rhône à Sète)

#### Objectif thématique 3.8

##### Economie durable

Accompagner l'économie régionale dans la transition écologique et climatique

- Soutenir la transition agro-environnementale dans les secteurs clés (agriculture, élevage, viticulture, forêt) en encourageant la limitation de l'usage des pesticides, l'usage raisonné de l'irrigation, le développement de pratiques agroécologiques et d'une agriculture durable
- Accompagner l'adaptation des activités touristiques au changement climatique (mutation des stations littorales et de montagne, développement du tourisme 4 saisons, adaptation des offres de formation...)
- Favoriser le déploiement de technologies et de modes de fabrication innovants et écologiques (rapprochement entre centres de recherche et entreprises, création de zones d'écologie industrielle...)
- Faire de l'Occitanie une région de pointe dans la transition énergétique et écologique via un développement économique qui préserve les ressources naturelles (stratégie Région à Energie Positive, Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire, stratégie H2O 2030)

#### Objectif thématique 3.9

##### Biens communs

Pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région

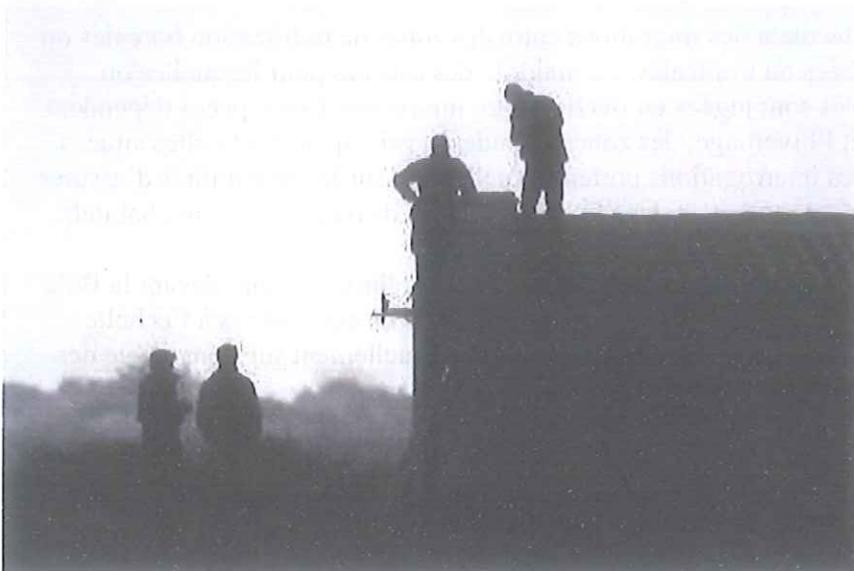
- En matière d'agriculture, d'alimentation et de forêt :
  - Une protection des ressources naturelles (sols vivants, agroécologie, outils collectifs de transformation, projets agricoles territoriaux)
  - Un développement de l'agriculture biologique (gouvernance régionale, formation, recherche et innovation, soutien aux entreprises, structuration de filières)
- En matière de gestion de la ressource en eau :
  - L'engagement des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau visant la préservation et l'amélioration de la qualité des ressources et milieux, la mise en adéquation des besoins avec la disponibilité de la ressource, la réduction des conflits d'usage, la réduction de la consommation...
  - L'élaboration de projets de territoires adoptant une approche multiusages
- En matière de qualité de l'air :
  - Une action coordonnée en mobilisant tous les leviers dont la stratégie Région à Energie Positive (mobilités propres, mobilités actives, alternatives à l'autosolisme, optimisation de la logistique urbaine, consommation alimentaire locale...)
  - Sur le littoral, encourager les ports de la région à mettre en place des actions de protection de la qualité de l'air
- En matière de paysage et patrimoine culturel : protéger, préserver et mettre en valeur



# Objectifs

41

Depuis 2003, le laboratoire LIENSs (Littoral, Environnement et Sociétés, Université de La Rochelle-CNRS) s'est associé aux quatre Réserves Naturelles Nationales (gérées par la Ligue de Protection des Oiseaux LPO ou l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ONCFS) des Pertuis Charentais pour mener des études sur l'écologie des limicoles côtiers durant leurs phases d'hivernage. Ces études inédites en France, conjointement menées ont permis d'identifier les premiers liens entre la disponibilité de la ressource alimentaire et la distribution des oiseaux (Bocher et al. 2007, Quaintenne et al. 2010, Quaintenne et al. 2011, Robin et al. 2011, Viain et al. 2011, Robin et al. 2013, Bocher et al. 2014, Philippe et al. 2016).

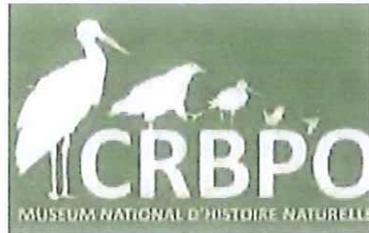


Installation d'une antenne de réception dans la réserve de Lilleau des Niges (Ile de Ré)

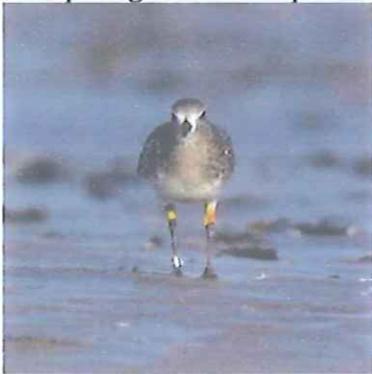
Récemment, les progrès effectués dans le domaine de la télémétrie ont permis d'aboutir à la conception d'enregistreurs de positions miniaturisés (5-7 g) utilisant la technologie GPS et pouvant à présent être posés sur des oiseaux de petites tailles. Cette étude permet de suivre avec précision des individus pendant leurs cycles journaliers et saisonniers. Il est ainsi possible d'améliorer de manière conséquente nos connaissances sur la biologie des oiseaux et de mieux discerner leurs liens vis-à-vis des habitats côtiers ainsi que leurs dépendances aux espaces protégés des Réserves Naturelles.

Le Programme **LIMITRACK** consiste à appréhender avec précision **les diverses stratégies de survie hivernale** (Août à Avril) de cinq espèces de limicoles par **l'exploitation de la ressource en invertébrés** sur le littoral charentais (précision géographique des zones d'alimentation, chronologie de leur utilisation, caractérisation de la ressource), en relation avec l'utilisation des rares repositoires de haute mer situés dans ou hors des Réserves naturelles.

# Programme de baguage



Dès 1985, jusqu'au début des années 1990, une équipe LPO formée et encadrée par Alain Doumeret, conservateur de la RN des marais d'Yves a bagué plus de 10 000 limicoles dans le cadre de programmes internationaux motivés par l'International Wader Study Group. Depuis, les études s'appuyant sur le baguage avaient été délaissées au profit de la réalisation des plans de gestion de sites, et de leur application sur le terrain. Il a fallu attendre l'hiver 2000/2001 pour que l'équipe de la RN de Moëze-Oléron relance un programme de baguage (agréé par le CRBPO), notamment axé sur « les grands limicoles », sur et autour des sites protégés durant la période inter-nuptiale (migration et hivernage).



Pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*)

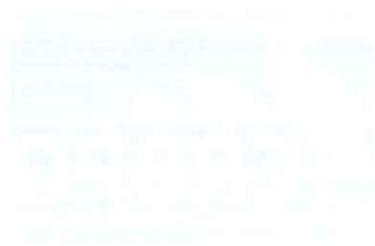
## Soutiens financiers

Les actions sont rendues possibles grâce aux temps employés des personnels de la LPO, de l'Université de La Rochelle et du CNRS mis à disposition pour ce programme. Les personnels des réserves naturelles et les actions mises en œuvre bénéficient d'un nombre important de financement : l'Etat pour la dotation courante de fonctionnement, l'agence de l'eau, le conseil départemental Charente-Maritime, les fonds européens FEDER, la communauté de communes de l'île de Ré.

Le programme est soutenu financièrement par le [Contrat Plan Etat Région Poitou-Charentes 2015-2020](#) qui a permis l'achat des balises GPS (Programme ECONAT : Gestion durable des écosystèmes et des ressources naturelles. Chimie verte, services écosystémiques, territoires ruraux & côtier).

[L'Europe](#) – [L'Etat](#) – [La Région Nouvelle Aquitaine](#) – [La Communauté d'Agglomération de La Rochelle](#)





100

Faint, illegible text in the middle section of the page, possibly a list or a set of instructions.

Another block of faint, illegible text located below the middle section.



01/11/2019

M. J. & M. C.

ÉPREUVES  
N° 1 & N° 6